

Consultation sur la Stratégie  
d'aménagement durable des forêts  
(SADF)

# Avis de la CRÉ Montérégie Est

*AU SUJET DE LA  
STRATÉGIE  
D'AMÉNAGEMENT  
DURABLE DES  
FORÊTS (SADF)*



Conférence régionale des élus de la Montérégie Est  
Le 18 mars 2011

## Table des matières

1. Introduction.....	2
2. La forêt : un milieu à connaître, à protéger et à mettre en valeur .....	2
3. La forêt en territoire privé : une réalité à prendre en compte .....	6
4. Conclusion .....	7
Annexe 1 – Liste des commissaires et personnes-ressource de la CRRNT Montérégie Est - 2011 .....	8
Annexe 2 - Liste des priorités du PRDIRT de la Montérégie Est.....	9

## 1. Introduction

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a tenu une consultation publique du 12 octobre 2010 au 28 janvier 2011 concernant la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), ainsi que le projet de Règlement d'aménagement durable des forêts (RADF). Pour faire suite à ce processus, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est présente son avis au ministère sur la question.

L'avis préliminaire de la CRÉ Montérégie Est a été rédigé par le personnel de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et a été validé par les commissaires (annexe 1). L'avis porte essentiellement sur la Stratégie; les modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts n'y étant pas abordées en raison de la tenure presque essentiellement privée de la Montérégie Est.

Les commentaires soulevés dans cet avis sont en lien avec les orientations et priorités du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). Ce plan est le fruit de deux années de concertation régionale et a été déposé en décembre 2010 au MRNF. À cet effet, l'annexe 2 présente la liste des priorités qui ont été retenues dans le PRDIRT de la Montérégie Est.

L'avis comporte deux parties. La première porte sur la forêt, comme milieu à connaître, à protéger et à mettre en valeur. Elle précise en quoi la stratégie se rapporte aux priorités régionales, particulièrement dans un contexte de forêt privée. La deuxième partie relève, pour sa part, des besoins de précisions supplémentaires en lien avec la mise en œuvre de la stratégie en territoire privée.

## 2. La forêt : un milieu à connaître, à protéger et à mettre en valeur

- **L'accompagnement des propriétaires : une condition essentielle à la protection et à la mise en valeur des écosystèmes forestiers**

En Montérégie Est, la protection des écosystèmes forestiers, des espèces fauniques et floristiques en situation précaire et des autres sites de haute valeur du point de vue de la biodiversité est une volonté régionale qui teinte plusieurs priorités du PRDIRT. La stratégie aborde cette question dans son défi « *Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes* », et particulièrement dans les deux orientations qui en découlent, soit : l'orientation 2 « *Maintenir des habitats adéquats pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier* » et l'orientation 5 « *Mettre au point des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains, humides et des sols fertiles* ».

En territoire privé, l'atteinte des objectifs visant la prise en compte des exigences de certaines espèces dans l'aménagement forestier et le maintien de l'intégrité des milieux naturels requiert un accompagnement des propriétaires. Ce sont les programmes d'aide technique offerts par les Agences de la forêt privée qui constituent l'outil privilégié d'accompagnement des propriétaires dans la planification des travaux forestiers. Toutefois, la stratégie ne précise pas d'objectif particulier relatif à la protection dans le cadre de la livraison des programmes d'aide.

Rappelons que la forêt privée du sud du Québec recèle la plus grande diversité floristique et faunique de la province. Dans le même sens que la SADF entend mettre en œuvre une approche écosystémique, il serait pertinent d'y inclure un objectif de prise en compte des éléments sensibles dans le cadre des programmes d'aide existants. Les programmes d'aide technique, actuellement axés sur la production, pourraient ainsi être bonifiés par l'intégration d'un mandat de protection. Ce mandat supplémentaire devrait néanmoins, pour être mis en œuvre, être assorti d'un financement supplémentaire.

Soulignons à ce titre que l'Agence forestière de la Montérégie a entrepris, en 2010, une initiative visant la prise en compte des éléments sensibles (occurrences floristiques et fauniques, milieux humides, écosystèmes forestiers exceptionnels) dans le cadre de la livraison de son Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. En fournissant des outils adaptés à ses conseillers forestiers, ces derniers peuvent proposer des travaux d'aménagement qui protègent les attributs exceptionnels de nos forêts. Ce modèle pourrait également être appliqué dans le cadre d'autres programmes de financement ou initiatives régionales.

En outre, la stratégie pourrait, dans le but d'atteindre des objectifs de protection des milieux naturels, prévoir un élargissement progressif du mandat des programmes d'aides gérés par les Agences. Elle pourrait également prévoir, à plus court terme, des ressources financières pour appuyer les initiatives des Agences qui amorcent déjà le virage vers l'intégration de critères de protection dans leur mandat.

- **La conservation et la foresterie : deux notions complémentaires en forêt privée**

Une des orientations de la stratégie porte sur le développement d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité. Il importe de souligner qu'en Montérégie Est, la proportion des aires protégées est très faible étant donné la tenure privée des terres. En effet, seulement 1% du milieu terrestre est reconnu à titre d'aire protégée.

Il n'en demeure pas moins que la perte de superficie forestière constitue une forte préoccupation régionale. En effet, entre 2004 et 2009, près de 5000 hectares ont été déboisés sur le territoire de la Montérégie Est, soit 2% du couvert forestier résiduel.

La protection des milieux naturels d'intérêt et le maintien du couvert forestier ont ainsi été identifiés comme d'importantes priorités régionales. Une démarche est d'ailleurs déjà en cours à la CRRNT visant à identifier des milieux forestiers et humides prioritaires pour la conservation de la biodiversité.

Étant donné la tenure privée du territoire, différentes stratégies de conservation doivent être envisagées (ex.: incitatifs à la conservation volontaire, recherche de complémentarité entre l'aménagement forestier et la conservation, etc.). En ce sens, la gamme élargie de statuts d'aires protégées, tel qu'abordé dans la stratégie, où certaines activités de mise en valeur des ressources pourraient être réalisées, ainsi que les aires protégées avec utilisation durable des ressources naturelles, pourraient constituer des avenues à envisager dans la région.

Enfin, toujours en lien avec la volonté exprimée par le ministère de contribuer au développement d'un réseau d'aires protégées, il pourrait être pertinent de diriger des investissements de l'État<sup>1</sup> non seulement vers les propriétaires forestiers qui s'investissent dans la production de matière ligneuse à long terme, mais également vers ceux qui s'engagent dans une démarche de conservation. Ces investissements pourraient se traduire par divers incitatifs à la protection.

- **Les investissements en forêt privée : essentiels pour améliorer la qualité de la forêt**

En Montérégie Est, la poursuite de l'amélioration de la qualité de la forêt constitue une priorité régionale et l'aménagement forestier est un des moyens ciblés pour y parvenir. Le défi « Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées » comporte des objectifs qui vont en ce sens, particulièrement celui d'« accroître la valeur des boisés privés ». Un aménagement forestier respectueux des meilleures pratiques permet, d'une part, d'augmenter la valeur économique des produits forestiers et, par conséquent, d'en maximiser les retombées au bénéfice des propriétaires et de la collectivité. Il peut également contribuer, d'autre part, à diversifier les espèces arborescentes dans un boisé, ce qui contribue à une meilleure santé générale des espèces fauniques et floristiques en réduisant, par exemple, la propagation des maladies, etc. Les programmes d'aide technique et financier existant sont essentiels pour soutenir les travaux d'aménagement en forêt privée. Nous croyons donc qu'il est primordial de maintenir et même d'augmenter les fonds en ce sens.

De plus, en ce qui a trait à l'objectif de « consolider les investissements sylvicoles en forêt privée », qui découle du même défi, il nous paraît également important, comme il l'est souligné, de soutenir la certification des territoires forestiers privés.

---

<sup>1</sup> La collaboration de divers ministères sera également souhaitable afin de bien transposer cette volonté, notamment le MDDEP, le MAPAQ et le MAMROT.

- **La valorisation de l'utilisation du bois : un appui à la diversification du secteur forestier**

La CRRNT Montérégie Est appui l'orientation « Optimiser l'utilisation du bois, matériau écologique par excellence », qui découle du défi « Des industries des produits du bois et des activités forestières diversifiées, compétitives et innovantes », car elle est en lien direct avec une priorité régionale. Celle-ci porte sur la nécessité de faire connaître les bienfaits de l'aménagement écosystémique de la forêt et de l'utilisation du bois. Ainsi, la région pourra, en fonction de ses possibilités et de ses ressources, contribuer à l'atteinte de l'objectif visant l'augmentation de l'utilisation du bois.

- **Le PRDIRT : un outil pour la gestion intégrée des ressources naturelles**

Le territoire forestier de la Montérégie Est offre un potentiel de développement considérable. On y retrouve plusieurs utilisateurs, qui y mènent des opérations forestières, et qui souhaitent contribuer à définir les orientations en matière de gestion intégrée de la forêt. De surcroît, la forêt comporte des fonctions écologiques et sociales fondamentales, qui fournissent des biens et services qui contribuent à notre bien-être économique, social et culturel. Ceci fait en sorte que la gestion de la forêt interpelle les paliers de gouvernance locaux et régionaux (CRÉ, MRC, CLD, municipalités, etc.) ainsi que plusieurs autres intervenants régionaux (ex. : organismes de bassin versant, regroupement de chasseurs et pêcheurs, organismes de conservation, etc.).

La SADF vise la mise en place d'une gestion forestière qui intègre les intérêts, les valeurs et les besoins de la population. C'est autour de quoi s'articule le premier défi énoncé dans la stratégie. Dans cette perspective, le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT), que reconnaît la stratégie, constitue un outil incontournable permettant d'établir des orientations et priorités partagées par les différents utilisateurs de la forêt et autres acteurs régionaux, de différents horizons, concernés par sa gestion.

Par exemple, pour le sud du Québec, notamment en Montérégie Est, il existe une réalité régionale importante liée au fait que le territoire est fortement agricole. La mise en valeur de la forêt et sa conservation doit ainsi prendre en considération le territoire agricole.

### 3. La forêt en territoire privé : une réalité à prendre en compte

- **Définir le territoire d'application de la SADF**

À la lecture de la stratégie, nous remarquons qu'il est souvent difficile de départager ce qui s'applique à la forêt publique uniquement, à la forêt privée uniquement, ou aux deux à la fois. Des précisions supplémentaires devraient être apportées afin de clarifier le territoire d'application de la SADF.

Ces précisions favoriseront l'arrimage entre la stratégie et le contexte régional. Elles sont, en effet, essentielles afin que les acteurs régionaux interpellés par la gestion forestière puissent intervenir adéquatement en faveur de l'atteinte des objectifs de la stratégie. De surcroît, l'étroite collaboration des autres ministères (MDDEP, MAPAQ et MAMROT) est incontournable pour mettre en œuvre la stratégie.

- **Clarifier le rôle des intervenants régionaux**

En Montérégie Est, les tables GIRT ne sont pas des structures adaptées à la réalité régionale et elles ne seront pas mises en place. Les responsabilités qui incombent aux tables GIRT seront plutôt partagées entre la CRRNT et les organismes en place, selon que l'on se situe à un niveau de planification stratégique ou opérationnel, et dans le respect des mandats de chacun.

Pour la mise en œuvre de la stratégie, il sera important de départager les rôles des organisations régionales, particulièrement celui des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et celui des Conférences régionales des élus. Nous croyons que cette étape est nécessaire si le MRNF veut réellement étendre sa Stratégie au domaine privé du Québec

#### 4. Conclusion


Les commentaires soulevés dans cet avis préliminaire sont en lien avec les orientations et priorités du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). Cet avis a été rédigé par le personnel de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Montérégie Est et a par la suite été bonifié par les commissaires et personnes-ressources de la CRRNT. Cette démarche est le fruit d'un processus de concertation qui a été adapté en raison des courts délais. La bonification et l'approbation des commissaires ont été réalisées via un processus de consultation par courriel.

Le présent avis représente donc la position des commissaires et sera validé par les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est, lors de sa rencontre du 18 mars 2011. La version finale de l'avis de la CRÉ Montérégie Est au sujet de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) sera par la suite transmise aux instances du MRNF et rendue publique sur le site Internet de la CRÉ et de la CRRNT Montérégie Est.



Annexe 1 – Liste des commissaires et personnes-ressource de la CRRNT Montérégie Est - 2011

## Commissaires et personnes-ressources CRRNT Montérégie Est 2011

Secteur	Nominations		
Territorial Élus (2)	Co-président	Co-présidente	
	M. Jean-Marie Laplante Préfet MRC Acton <a href="mailto:prefet@mrcacton.qc.ca">prefet@mrcacton.qc.ca</a>	Mme Francine Morin Préfet MRC Les Maskoutains <a href="mailto:admin@mrcmaskoutains.qc.ca">admin@mrcmaskoutains.qc.ca</a>	
Territorial Non élus (9)	MRC Acton M. Serge Dupont <a href="mailto:serge.dupont@mrcacton.qc.ca">serge.dupont@mrcacton.qc.ca</a>	MRC Brome-Missisquoi M. Nathalie Grimard <a href="mailto:fdorion@mrcbm.ca">fdorion@mrcbm.ca</a>	MRC La Haute-Yamaska M. Dominique Desmet <a href="mailto:ddesmet@mrcchauteyamaska.qc.ca">ddesmet@mrcchauteyamaska.qc.ca</a>
	MRC La Vallée-du-Richelieu M. François Sénécal <a href="mailto:francois.senecal@vallee-du-ricHELIEU.ca">francois.senecal@vallee-du-ricHELIEU.ca</a>	MRC Rouville M. Francis Provencher <a href="mailto:francis@mrcrouville.qc.ca">francis@mrcrouville.qc.ca</a>	MRC Les Maskoutains M. François Lestage <a href="mailto:flstage@mrcmaskoutains.qc.ca">flstage@mrcmaskoutains.qc.ca</a>
	MRC Pierre-de Saurel M. Mario Dion <a href="mailto:mrc@bas-ricHELIEU.net">mrc@bas-ricHELIEU.net</a>	MRC Lajemmerais M. Dominic Scully <a href="mailto:dscully@mrcclajemmerais.qc.ca">dscully@mrcclajemmerais.qc.ca</a>	MRC Le Haut-Richelieu Poste vacant
Postes à renouveler en 2010		Postes à renouveler 2011	
Forêt (2)	M. Luc Dumouchel Agence forestière de la Montérégie <a href="mailto:ldumouchel@afn.qc.ca">ldumouchel@afn.qc.ca</a>	M. Hugues Méthot Groupe Forestier du Haut-Yamaska <a href="mailto:hugues.methot@gfhy.qc.ca">hugues.methot@gfhy.qc.ca</a>	M. Paul-Émile Lafleur - Pierre Bilodeau MRNF - Région Estrie-Montréal-Montérégie <a href="mailto:paul-emile.lafleur@mrf.gouv.qc.ca">paul-emile.lafleur@mrf.gouv.qc.ca</a>
	M. Jean-Sébastien Guénette Québec Oiseaux <a href="mailto:direction@quebecoiseaux.org">direction@quebecoiseaux.org</a>	M. Gilles Jacques Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs <a href="mailto:energivert@hotmail.com">energivert@hotmail.com</a>	M. Jean-Philippe Détolle MRNF - Région Montréal-Montérégie <a href="mailto:jean-philippe.detolle@mrf.gouv.qc.ca">jean-philippe.detolle@mrf.gouv.qc.ca</a>
Environnement (2)	Daniel Cyr Conseil régional de l'env. de la Montérégie <a href="mailto:dgcyr@videotron.ca">dgcyr@videotron.ca</a>	Stéphane Tanguay Nature-Action Québec <a href="mailto:stephane.tanguay@nature-action.qc.ca">stephane.tanguay@nature-action.qc.ca</a>	Mme Isabelle Piché MDDEP - Direction régionale Montérégie <a href="mailto:isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca">isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca</a>
Bassins versants	Mme Catherine Laurence-Ouellet OBV Yamaska <a href="mailto:direction@obv-yamaska.qc.ca">direction@obv-yamaska.qc.ca</a>		Mme Pascale Bertrand MAPAQ - Direction régionale Montérégie Est <a href="mailto:pascale.bertrand@mapaq.gouv.qc.ca">pascale.bertrand@mapaq.gouv.qc.ca</a>
Récréation (1)		Loisir et Sport Montérégie Poste Vacant	Mme Claudine Beaudoin MAMROT Direction régionale de la Montérégie <a href="mailto:claudine.beaudoin@mamr.gouv.qc.ca">claudine.beaudoin@mamr.gouv.qc.ca</a>
Dév. économique	Mario Thibeault CLD Brome Missisquoi <a href="mailto:mthibeault@cldbm.qc.ca">mthibeault@cldbm.qc.ca</a>		<b>Personnel technique</b> Mme Martine Ruel Coordonnatrice de la CRRNT <a href="mailto:martine.ruel@monteregie-est.org">martine.ruel@monteregie-est.org</a>
Propriétaires de boisés (2)	M. Noël Morin Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPBE)	M. Ronald Lapierre Syndicat prop. forestiers Sud-Ouest du Québec <a href="mailto:rlapierre133@hotmail.com">rlapierre133@hotmail.com</a>	Mme Karine Filiatrault Responsable du PRDIRT <a href="mailto:karine.filiatrault@monteregie-est.org">karine.filiatrault@monteregie-est.org</a>
Propriétaires agricoles (1)		M. Normand Teasdale Vice-président - Fédération UPA Saint-Hyacinthe <a href="mailto:st-hyacinthe@upa.qc.ca">st-hyacinthe@upa.qc.ca</a> / <a href="mailto:fermegnt@hotmail.com">fermegnt@hotmail.com</a>	Mme Guylaine Ouellet Responsable du projet EFE <a href="mailto:guylaine.ouellet@monteregie-est.org">guylaine.ouellet@monteregie-est.org</a>

## Annexe 2 - Liste des priorités du PRDIRT de la Montérégie Est

- ▶ P1. Maintenir et augmenter la superficie du couvert forestier
- ▶ P2. Freiner les pertes de superficies à vocation forestière
- ▶ P3. Protéger les écosystèmes forestiers exceptionnels
- ▶ P4. Protéger les espèces fauniques et floristiques en situation précaire
- ▶ P5. Poursuivre l'amélioration de la qualité de la forêt à l'aide de l'aménagement forestier
- ▶ P6. Faire connaître les bienfaits de l'aménagement forestier et de l'utilisation du bois
- ▶ P7. Identifier les sites de haute valeur du point de vue de la biodiversité et en protéger les caractéristiques
- ▶ P8. Freiner la perte et améliorer la qualité des habitats fauniques, notamment dans les milieux forestiers, les milieux humides et les milieux aquatiques
- ▶ P9. Relier les massifs forestiers et les îlots boisés par des corridors naturels
- ▶ P10. Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes et restaurer les milieux affectés
- ▶ P11. Stimuler et soutenir la concertation régionale relative à la saine gestion du cerf de Virginie
- ▶ P12. Stimuler et soutenir la concertation régionale relative à la cohabitation avec la faune et avec les activités fauniques
- ▶ P13. Réduire les sources de contamination de l'eau comportant des risques pour la santé publique
- ▶ P14. Restaurer et maintenir le caractère naturel des milieux riverains
- ▶ P15. Freiner la perte des milieux humides
- ▶ P16. Réduire l'impact des activités humaines sur le régime hydrique et sur l'érosion, notamment par une gestion adéquate des eaux de ruissellement
- ▶ P17. Respecter la capacité de support des milieux naturels associés aux ressources hydriques dans tout développement sur le territoire